



Dossier d'inscription

2020-2021

Bonnes vacances à tous les calandrons et parents de calandrons !

Vous trouverez ci-après la liste des informations nécessaires et les fiches de renseignements pour que l'année scolaire se déroule le mieux possible.

**OBLIGATOIRE POUR PRISE EN
COMPTE DE L'INSCRIPTION
DE VOTRE/ VOS ENFANTS**

**DÉPÔTS DES DOSSIERS COMPLETS,
ACCOMPAGNÉS DES RÈGLEMENTS :**

LA SEMAINE DU 29 JUIN



Chers parents, chers adhérents,

Le fonctionnement de l'école, détaillé dans le dossier d'inscription et dans le Règlement Intérieur, est valable en temps "normal".

Dans la situation actuelle (crise sanitaire), nous ne pouvons pas prévoir les modalités de la rentrée de septembre. Nous continuerons de respecter les consignes du gouvernement, ce qui induira peut-être certains changements du fonctionnement habituel. En concertation avec l'équipe pédagogique, nous vous communiquerons les modalités d'accueil dès que nous en aurons connaissance.

Tout au long de l'année, la vie associative et participative risque aussi d'être modifiée par la crise sanitaire. Vous allez trouver dans ce dossier le calendrier des événements pour l'année à venir et la fiche d'engagement. Le déroulement de tout événement prévu sur le calendrier dépendra des consignes du moment. Il est possible que certains événements soient annulés, comme l'a été la Fèria cet été. Malgré ses incertitudes, nous vous demandons de remplir la Fiche d'engagement car elle permet à chacun de se rendre compte des besoins de l'école.

Restons solidaires et continuons de faire de notre école un lieu d'apprentissage et d'épanouissement pour nos enfants.

De còr et d'òc.

Le Bureau de l'Association



Chers parents, chers adhérents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant en Calandreta, vous avez des questions, voici quelques réponses :

UNE ÉCOLE OCCITANE...

L'objectif des Calandretas est de transmettre la langue et la culture occitanes par immersion en y intégrant les bases de la langue française. L'enseignement s'appuie sur la pédagogie institutionnelle et sur les méthodes Freinet. Citoyenneté, respect de la parole de l'enfant, coopération, mutualisation, autonomie, responsabilisation, sont des termes qui définissent parfaitement les Calandretas.

UNE ÉCOLE ASSOCIATIVE...

Il s'agit d'une école associative dans laquelle les enfants, les parents ainsi que les enseignants sont acteurs, elle est dynamique et conviviale. La participation active des parents donne à l'enfant un sentiment de sécurité et de fierté et lui permet de s'épanouir au sein d'un groupe social. L'école n'est pourtant pas communautaire, elle est très ouverte sur l'extérieur, notamment grâce aux différentes manifestations festives et découvertes de la région Languedoc-Roussillon.

UNE ÉCOLE PARTICIPATIVE...

Pour que tout cela soit mis en place, les parents s'impliquent dans la vie de l'école en y apportant leur présence et leurs savoir-faire ou en découvrant certaines compétences qu'ils ne soupçonnaient pas. Les rôles à distribuer sont nombreux et donc chacun peut y participer à sa manière. Malgré des emplois du temps chargés, il y a toujours possibilité de trouver plage horaire où l'on peut se rendre disponible que ce soit en semaine, le week-end ou parfois pendant les vacances scolaires.

*Toutes ces actions contribuent au bon développement cognitif et social de l'enfant.
De plus, son emploi du temps scolaire est réparti de manière à ne pas le surcharger.*

LA PÉDAGOGIE

Les professeurs ont mis en place la pédagogie institutionnelle s'inspirant de la pédagogie Freinet, ce qui rend ces écoles uniques. L'objectif de cette méthode est de mettre en place, dans les classes, une pédagogie coopérative à l'aide d'institutions gérées par un conseil d'enfants sous la responsabilité de l'enseignant. L'emploi du temps des enfants est aménagé en leur faveur, leur laissant un accès à des ateliers ludiques, ce qui est un apport bénéfique à leur réussite scolaire. De plus, les devoirs maisons sont allégés.

Les acquis sont principalement évalués par un système de couleurs (comme les ceintures de judo) qui permet une progression basée sur le rythme des enfants. Ces couleurs sont demandées par l'élève lui-même et donc il apprend à reconnaître ses propres évolutions. Il faut savoir que les enfants sont rémunérés de leur travail par la monnaie de la classe (petits bouts de papier). Celle-ci permet de valoriser le travail des enfants qui peuvent, lors du mercat de la classe, acheter les objets ramenés par leurs camarades (petits jouets, pin's, bonbons, fabrications des enfants...). Cette monnaie sert aussi à payer des multas (amendes) lorsque les enfants enfreignent les règles posées en classe ou dans l'école. Les multas peuvent être donnés par les chefs d'équipe, les professeurs ou les animateurs.

Pour ce qui est de la citoyenneté, du respect de la parole de l'enfant, de la mutualisation, un conseil d'escòla (conseil d'école) est organisé un mardi sur deux afin de permettre les dénouements de problématiques (chamailleries, mécontentes, remarques) ou entendre des propositions pour améliorer la vie de l'école. La parole est accessible aux regents (enseignants) ainsi qu'aux calandrons. Des métiers sont attribués aux enfants (chef de groupe, responsable de la cloche, ramassage, distribution...) qui les aident à se responsabiliser et leur apportent de l'autonomie.

La culture occitane est perpétrée tout au long de la scolarité par le biais des sorties thématiques :

- découverte de la faune et la flore de la région,
- visites culturelles,
- accès à la médiathèque régionale d'Occitanie,
- cueillette et fabrication de jus de raisin...

LES ASSOCIATIONS

Les Calandretas sont un ensemble d'associations affiliées à la confédération de las escòlas laicas Calandretas sous la régie de la Fédération Régionale.

L'association Besierencas représente la culture occitane à Béziers. Elle est l'organisatrice des grandes manifestations sur le biterrois avec la collaboration des trois écoles : l'Ametlièr, los Falabreguièrs et lo Garric. L'adhésion obligatoire à Besierencas se fait lors de l'inscription à l'école.

Elles s'entourent d'un réseau d'enfants et de familles, du milieu de la langue et de la culture occitanes (CFPO, Aprene, Lo camèl de fuoc, Lo CIRDOC...)

LA CLAU

Il existe un centre de loisirs fonctionnant pendant les vacances scolaires.
Pour plus d'informations, contactez le **04. 67. 28 .18. 53**.

ADHÉSION ET IMPLICATION

L'adhésion aux Calandretas requiert un engagement participatif auquel chaque membre est actif. La vie d'une association part du principe d'associer un groupe de personnes dans des buts communs, les nôtres étant de transmettre la culture et la langue occitanes en adoptant un enseignement, une éducation respectueuse des enfants et ainsi leur montrer que nous sommes à leur côté durant leur scolarité.

Par ailleurs, il faut savoir qu'une association a besoin de récolter de l'argent et que, pour cela, chaque membre doit pouvoir s'impliquer dans différentes actions pouvant être une commission, une fête, un mercat. Les tâches sont nombreuses, allant de l'organisation d'événements en passant par la confection de plats, l'aide au ménage, compétences informatiques etc... et chaque savoir-faire est important.

Nous remarquons d'année en année une diminution de l'implication des parents. Or, sans vous tous, l'association s'essouffle. L'école a besoin de chacun d'entre vous.

L'adhésion à l'Ametlièr se fait en binôme avec celle de Besierencas qui représente les Calandròns de Béziers au niveau culturel et événementiel.

DOCUMENTS À COMPLÉTER ET À NOUS RETOURNER

- Fiche d'inscription (recto-verso) & Fiche sanitaire pour chaque enfant.
- Fiche d'engagement complétée et signée.
- En cas de séparation, copie du jugement pour préciser les modalités de garde
- Bulletins d'adhésion : Calandreta l'Ametlièr et Calandretas Besierencas
- **Cantine** : Fiche de "vœux" + Fiche d'inscription de septembre
- Pour bénéficier du tarif réduit à la cantine (2,90€ le repas) : photocopie du dernier avis d'impôts sur le revenu

Les barèmes d'attribution de ce tarif réduit sont calqués sur la CAF soit, pour la rentrée 2020 :
revenu net ≤ 25 093€ pour un enfant / 30 884€ pour 2 enfants / 36 675€ pour 3 enfants. Sans justificatif fourni, application du plein tarif (3,90€ le repas).

Attention : une **attestation d'assurance** scolaire / responsabilité civile vous sera demandée à la rentrée de septembre (avec garantie « accidents corporels » ; *si votre responsabilité civile ne couvre pas ce risque, vous pouvez souscrire à la MAE*).

ESCOTISONS (COTISATIONS) & AUTRES FRAIS DE SCOLARITÉ

- 1 chèque de règlement des frais de scolarité/adhésion/cotisation : à l'ordre de Calandreta l'Ametlièr - *chèque encaissé le 15 septembre (ou possibilité de paiement en 5 chèques maximum, de juin à décembre 2020)*

Frais de scolarité à l' Ametlièr	150€ par famille
Adhésion à l'association l' Ametlièr	20€ premier parent (gratuit 2 ^{ème} parent)
Participation annuelle aux fournitures administratives et d'entretien	5€ par famille
Participation aux fournitures pédagogiques	10€ par enfant
Cotisation Confédération Calandreta	48€ par enfant
Cotisation Fédération Régionale Calandreta	60€ par enfant
Total 1 enfant	293€
Total 2 enfants	411€
Total 3 enfants	529€

- 1 chèque de caution de 300,00 € par famille pour l'investissement associatif, qui ne sera débité qu'en cas de non-respect de la Fiche d'Engagement.
- 1 chèque de 15€ par famille pour adhésion à l'association Calandretas Besierencas
Attention : chèque à l'ordre de Calandretas Besierencas

CANTINA - CANTINE

Le fournisseur des repas est « les Halles Solanid ». Si votre enfant est en GS ou primaire, merci de fournir dès la rentrée, deux serviettes en tissus, pour ses repas. Si votre enfant est dans la classe de Cati (TPS-PS-MS), les serviettes de cantine sont fournies ; un roulement est organisé entre les parents, pour les laver chaque semaine.

PAIEMENT DE LA CANTINE :

L'ANNUALISATION DES PAIEMENTS

Après étude de votre fiche de vœux de cantine (à rendre avec ce dossier) et calcul de votre mensualisation, les trésoriers vous demanderont en septembre d'établir 9 chèques de "pré-paiement annualisé". Puis, chaque mois, un chèque sera retiré (d'octobre 2020 à juin 2021).

CHAQUE MOIS : INSCRIPTION DES PRÉSENCES EFFECTIVES

Les parents réservent les repas le mois en cours pour le mois suivant, en **respectant la date de retour** indiquée sur la fiche d'inscription. (Aucun paiement à établir à ce moment-là)

Annulation de repas en cours de mois : un remboursement ou report des repas pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical et avec un **décal de carence de deux jours**.

JUN 2021 : RÉGULARISATION (VOEUX/ PRÉSENCES EFFECTIVES)

Si le calcul de régularisation est créditeur pour vous, la somme sera déduite des frais d'inscription de l'année suivante. Si le calcul de régularisation est débiteur, cette somme sera ajoutée aux frais d'inscription.

Si vous quittez définitivement l'école et que vous êtes créditeur, un remboursement pourra être fait uniquement par virement. Si vous êtes débiteur, le règlement pourra se faire par virement, chèque ou espèces.

GARDARIA / ALAE (Association de Loisir Associée à l'École = CLAE)

La garderie accueille les enfants : le matin de **7h30 à 8h45** & le soir de **17h15 à 18h15**
Au-delà de ces horaires, nous prendrons les dispositions légales qui nous incombent.
Cependant, en cas de retard exceptionnel, merci de **joindre le CLAE au 06.43.44.99.38**.

A partir de **3 présences par mois** (le matin et/ou le soir), nous vous demandons de régler auprès du secrétariat :

18 €/mois pour un enfant 30 €/mois pour deux enfants 38 €/mois pour trois enfants

Pour les parents, bénéficiant de la carte Loisi-soleil :

15 €/mois pour un enfant 27 €/mois pour deux enfants 35 €/mois pour trois enfants

La garderie est déductible des impôts pour les enfants de moins de 6 ans. Pensez à demander un justificatif en janvier.

COTISATION ET ENGAGEMENT

La cotisation marque votre adhésion à notre association. Elle implique ainsi votre adhésion au règlement intérieur de l'école, à la charte du réseau Calandreta (à consulter sur le site de la Fédération Régionale) et à son principe « d'école associative », c'est-à-dire d'une école différente, dans laquelle vous êtes des parents actifs, tant à la relation à la pédagogie qu'aux manifestations culturelles auxquelles vous aurez à participer.

Le conseil d'administration, en accord avec l'équipe pédagogique, se réserve donc le droit de ne pas renouveler l'adhésion à l'association en cas de non-paiement de cette cotisation et/ou du manque de participation à la vie associative.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec les Président.e.s ou Trésorier.e.s lors de la remise de votre dossier d'inscription pour fixer un rendez-vous et trouver une solution, discrétion assurée.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

De còr et d'òc.

Le Bureau de l'Association

CALANDRETA L'AMETLIER
7, rue Franklin, 34500 BÉZIERS
www.ametlier-beziers.fr

Secrétariat : 09 81 34 36 44

CLAE : 06 43 44 99 38

Téléphone des membres du Bureau : 07 69 07 05 79

calandretalametlier@gmail.com